



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 novembre 2020, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies

La République démocratique du Timor-Leste tient à réagir à la lettre datée du 9 octobre 2020 que l'Ambassadeur et Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Président du Conseil de sécurité, et elle en déplore la teneur, qu'elle juge inappropriée et inacceptable.

Nous rejetons vigoureusement la tentative du Maroc de porter atteinte au droit souverain d'un État Membre, exercé conformément à la Charte des Nations Unies et au Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Le Timor-Leste reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et se félicite des appels répétés lancés par le Conseil de sécurité au Maroc, au Front POLISARIO, à l'Algérie et à la Mauritanie, afin qu'ils coopèrent davantage entre eux et poursuivent les consultations en cours visant à progresser vers une solution politique.

À cet égard, le Timor-Leste appuie la reprise de bonne foi et sans conditions préalables des négociations entre le Maroc et le Front POLISARIO, pour parvenir à une solution juste et durable, fondée sur le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination. Il demeure primordial de recommencer à mettre en œuvre, conformément aux résolutions des organes de l'ONU sur la question, le plan d'action des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum, gage du déroulement d'un processus juste, libre et démocratique devant conduire à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

En outre, le Front POLISARIO est considéré comme le représentant légitime du peuple du Sahara occidental dans diverses résolutions de l'Assemblée générale, telles que les résolutions [34/37](#) et [35/19](#), et du Conseil de sécurité, telle que la résolution [2468 \(2019\)](#). Vu la teneur de ces résolutions, il est clair que le Maroc tente de falsifier la réalité et d'induire en erreur les États Membres au sujet de faits bien établis concernant le Front POLISARIO. Qui plus est, durant toutes ces années, les communications du Front POLISARIO ont été transmises au Conseil de sécurité et aux autres organes de l'ONU, qui les ont bien reçues.

Le Timor-Leste, qui a établi des relations diplomatiques avec la République arabe sahraouie démocratique en 2002, reconnaît le Front POLISARIO en tant que représentant légitime du peuple du Sahara occidental.

En conséquence, la République démocratique du Timor-Leste réitère son plein appui au droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination,



conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité et de le faire publier en tant que document du Conseil.

(Signé) Maria Helena **de Jesus Pires**
